CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 avril 2025 à 20 heures 30 minutes Mairie

Quorum: 9

Présents:

M. BACHELET Jacques, M. BERTHELOT Jean-Luc, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBOURDONNAY Xavier, M. DUBUC Boris, M. LUCAS Benoît, Mme MORELLEC Cindy, M. NOEL Jean-Marie, Mme SPINNER Gaëlle

Procuration(s):

Mme GUILLON Annick donne pouvoir à M. BONFILS Jean-Raymond, Mme HAMEL Isaline donne pouvoir à M. LUCAS Benoît, Mme THOREL Sandrine donne pouvoir à M. DUBOURDONNAY Xavier Mme SPINNER Gaëlle donne pouvoir à Mme DAMBRY Christine en attendant son arrivée.

Absent(s):

M. DI MARCO Philippe, Mme EUDIER Géraldine

Excusé(s):

Mme GUILLON Annick, Mme HAMEL Isaline, Mme THOREL Sandrine, Mme SPINNER Gaëlle

Secrétaire de séance : Mme MORELLEC Cindy

Président de séance : M. DUBUC Boris

1 - Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025

Approbation du procè-verbal du 11 mars 2025.

Pour information, la numérotation en double de deux points à l'ordre du jour a été réctifiée.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2 - Délibération vote du Compte Financier Unique (CFU) de la Mairie

Rapporteur: Boris DUBUC.

Vote du Compte Financier Unique (CFU) qui remplace les deux documents budgétaires suivants :

- le Compte de Gestion qui était établi par le Trésor Public
- le Compte Administratif qui était établi par la Mairie

Ces deux comptes devaient être identiques et votés par le Conseil Municipal.

Le CFU remplace ces deux documents et comporte les mêmes indications : dépenses réelles 2024 en fonctionnement et en investissement et recettes réelles 2024 en fonctionnement et en investissement ainsi que les montants votés au budget primitif 2024.

Voir tableau du Compte Financier Unique présenté et résumé comme suit :

Recettes	.	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	359 475,82 €	998 858,12 €	1 358 333,94 €
Dépenses	Recettes réalisées	54 215,80 €	1 057 469,64 €	1 111 685,44 €
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
	Autorisation	441 020,90 €	1 757 735,95 €	2 198 756,85 €
	budgétaire totale Dépenses réelles	145 108,76 €	986 345,76 €	1 131 454,52 €
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Différence entre les titres et les mandats Résultats antérieurs reportés	Solde des réalisations de l'exercice (-/+)	- 90 892,96 €	71 123,88 €	- 19 769,08 €
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	81 545,08 €	758 877,83 €	840 422,91 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) Différence entre les restes à réaliser	Excédent / Déficit (-/+)	- 9 347,88€	830 001,71 €	820 653,83 €
	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00€	,00 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit (+/-)	- 9 347,88 €	830 001,71 €	820 653,83 €

Quelques précisons ont été demandées par des élus sur certaines dépenses. M. Bonfils, doyen d'âge, a procédé au vote. Mr le Maire, ne pouvant prendre part au vote, a quitté la séance.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BACHELET Jacques, M. BERTHELOT Jean-Luc, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBOURDONNAY Xavier, M. LUCAS Benoît, Mme MORELLEC Cindy, M. NOEL Jean-Marie, Mme SPINNER Gaëlle (représentée par Mme Chrisitne DAMBRY), Mme GUILLON Annick (représentée par M. BONFILS Jean-Raymond), Mme HAMEL Isaline (représentée par M. LUCAS Benoît), Mme THOREL Sandrine (représentée par M. DUBOURDONNAY Xavier)

Contre: 0 Abstention: 0

N'a pas pris part au vote : M. DUBUC Boris

3 - Délibération affectation des résultats Mairie 2024

Le CFU remplaçant le Compte de Gestion et le Compte Administratif, l'affectation des résultats se retrouve dans la délibération du CFU. Cette délibération est donc Retiré.

4 - Délibération fongibilité des crédits M57 année 2025

Rapporteur : Boris DUBUC

Le conseil municipal donne l'autorisation à M. le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel et dans les limites de :

7,5% en Fonctionnement 7,5% en Investissement VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération vote des taux d'impositions 2025

Rapporteur: Boris DUBUC

Pour rappel taux d'imposition 2024

Taxe foncière bâtie : 48,88 %
Taxe foncière non bâtie : 51,68 %
Taxe d'Illahitation : 42,500

Taxe d'habitation: 13,56%

Proposition des mêmes taux pour 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Délibération vote des tarifs communaux 2025

Rapporteur: Boris DUBUC.

Il est proposé une augmentation de 3% des tarifs communaux qui seront applicables à partir du 1er mai 2025. Les tarifs de la cantine seront applicables à partir du 1er septembre 2025 pour l'année scolaire. Les tarifs des locations de terrains à titre précaire seront applicables à partir du 1er ajvnier 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Délibération vote des subventions aux associations 2025

Rapporteur: Boris DUBUC.

Arrivée de Mme Gaëlle SPINNER à 21h24.

Propositions montant des subventions 2025 :

- Anciens Combattants : 120 € (voté à l'unanimité)
- APE 76: 410 € (voté à l'unanimité)
- Association Co'LIBRI: 530 € (voté à l'unanimité)
- Jardins Familiaux : 320 € (voté par 12 voix pour ; abstention : M. Noel)
- Fêtes et loisirs : 2120 € (voté par 12 voix pour ; abstention : M. Noel)
- Association Parents d'élèves collège Victor Hugo : 40 € (voté à l'unanimité)
- Bateau de Brotonne : 250 € (voté à l'unanimité)
- Gym Volontaire : 740 € (Voté à l'unanimité).
- COSA: 4985 € (voté par 10 voix pour ; abstentions : M. Dubuc, M. Noel et Mme Morellec)
- Coopérative scolaire : 1600 € (voté à l'unanimité)
- Dark Owls: 775 € (voté par 12 voix pour ; abstention : M. Noel)
- MJ4C: 38 754 € (voté à l'nanimité)
- Souvenir français : 120 € (voté à l'unanimité)
- USDV: 1060 € (voté par 12 voix pour ; abstention : M. Noel)
- UNSS: 165 € (voté à l'unanimité)

Nouvelles demandes de subventions :

- MAM l'arbre aux belles rencontres : après en avoir délibéré, cette demande de subvention est transférée au CCAS.
- USDV: 320 € pour le stage de football pour les jeunes du 07 au 11 avril 202. (voté par 11 voix pour ; abstentions : M. Noel et Mme Spinner)

8 - Délibération vote du Budget Primitif 2025 de la Mairie

Rapporteur: Boris DUBUC.

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 1 913 437,83 €

Recettes: 1 913 437,83 €

INVESTISSEMENT : Dépenses : 545 445,68 €

Recettes: 545 445 68 €

M. Raymond BONFILS, doyen d'âge, a procédé au vote du budget primitif 2025 de la Mairie.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BACHELET Jacques, M. BERTHELOT Jean-Luc, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBOURDONNAY Xavier, M. LUCAS Benoît, Mme MORELLEC Cindy, M. NOEL Jean-Marie, Mme SPINNER Gaëlle, Mme GUILLON Annick (représentée par M. BONFILS Jean-Raymond), Mme HAMEL Isaline (représentée par M. LUCAS Benoît), Mme THOREL Sandrine (représentée par M. DUBOURDONNAY Xavier)

Contre: Abstention:

N'a pas pris part au vote : M. DUBUC Boris.

9 - Délibération vote Redevance Occupation du Domaine Public Primagaz 2025

Rapporteur: Boris DUBUC

Le montant plafond de cette redevance est obtenu par la formule suivante :

RODP = ((0,035xL)+100)xTr

L est la longueur totale des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres Tr ou taux de revalorisation correspond à l'évolution cumulée de l'indice ingénierie depuis 2007

Le montant plafond de la RODP s'élève à : RODP2025 = ((0,035x1703)+100)x1,43 = 228,19 €

La recette est inscrite au budget primitif 2025.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

10 - Délibération vote de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Orange 2025

Rapporteur: Boris DUBUC

Mode de calcul : artère aérienne (ou souterraine) x tarif de base x coefficient d'actualisation

Patrimoine total:

artère aérienne : 5,460 kms artère souterraine : 27,624 kms

5,460 x 40 € x 1,62182 = 419,07 € 27,624 x 30 € x 1,62182 = 1344,03 €

redevance domaine public dûe pour 2025 : 1763,10 €

La recette est inscrite au budget primitif 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Délibération demande de subvention au Département pour l'achat d'un camion communal

Rapporteur: Boris DUBUC.

Il est propose de déposer une demande de subvention au Département 76 pour l'achat d'un camion communal pour un montant de 48 986,32 € HT et 58 610,03 € TTC pour le remplacement d'un des véhicules du service technique.

Le taux de la subvention est de 30 % sur le montant hors taxe. Le montant de la subvention attendu est donc de 14 695,89 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Délibération vote du Compte Financier Unique (CFU) de la Caisse des Ecoles

Vote du Compte Financier Unique (CFU) qui remplace les deux documents budgétaires suivants :

- le Compte de Gestion qui était établi par le Trésor Public
- le Compte Administratif qui était établi par la Mairie.

Ces deux comptes deaient être identiques et votés par le Conseil Municipal.

Le CFU remplace ces deux documents et comporte les mêmes indications : dépenses réelles 2024 en fonctionnement et en investissement et recettes réelles 2024 en fonctionnement et en investissement ainsi que les montants votés au budget primitif 2024.

Voir tableau du Compte Financier Unique présenté et résumé comme suit :

Recettes	Prévision budgétaire totale	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
		0,00€	198 000,00€	198 000,00 €
Dépenses	Recettes réalisées	0,00€	198 556,74 €	198 556,74 €
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
	Autorisation	0,00€	224 065,88 €	224 065,88 €
	budgétaire totale Dépenses réelles	0,00€	214 236,91 €	214 236,91 €
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Différence entre les titres et les mandats Résultats antérieurs reportés	réalisations de l'exercice (-/+)	0,00€	- 15 680,17 €	- 15 680,17 €
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00€	26 065,88 €	26 065,88 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) Différence entre les restes à réaliser	Excédent / Déficit (-/+)	0,00€	10 385,71 €	10 385,71 €
	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00 €	0,00€
Résultat cumulé	Excédent / Déficit (+/-)	0,00€	10 385,71 €	10 385,71 €

M. Bonfils, doyen d'âge, a procédé au vote. Mr le Maire, ne pouvant prendre part au vote, a quitté la séance.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BACHELET Jacques, M. BERTHELOT Jean-Luc, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBOURDONNAY Xavier, M. LUCAS Benoît, Mme MORELLEC Cindy, M. NOEL Jean-Marie, Mme SPINNER Gaëlle, Mme GUILLON Annick (représentée par M. BONFILS Jean-Raymond), Mme HAMEL Isaline (représentée par M. LUCAS Benoît), Mme THOREL Sandrine (représentée par M.

DUBOURDONNAY Xavier)

Contre: 0 Abstention: 0

N'a pas pris part au vote : M. DUBUC Boris

13 - Délibération affectation des résultats Caisse des Ecoles 2024

Rapporteur: Boris DUBUC.

Le CFU remplaçant le Compte de Gestion et le Compte Administratif, l'affectation des résultats se retrouve dans la délibération du CFU. Cette délibération est donc retirée.

14 - Délibération vote du Budget Primitif 2025 Caisse des Ecoles

FONCTIONNEMENT: Dépenses: 274 069,88 €

Recettes : 274 069,88 €

M. Bonfils, doyen d'âge, a procédé au vote. Mr le Maire, ne pouvant prendre part au vote, a quitté la séance.

VOTE: Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour: M. BACHELET Jacques, M. BERTHELOT Jean-Luc, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBOURDONNAY Xavier, M. LUCAS Benoît, Mme MORELLEC Cindy, M. NOEL Jean-Marie, Mme SPINNER Gaëlle, Mme GUILLON Annick (représentée par M. BONFILS Jean-Raymond), Mme HAMEL Isaline (représentée par M. LUCAS Benoît), Mme THOREL Sandrine (représentée par M. DUBOURDONNAY Xavier)

Contre: Abstention:

N'a pas pris part au vote : M. DUBUC Boris.

L'ordre du jour étant épuisé, la seéance est levée à 22h40.

Fait à Saint Arnoult, le 18 avril 2025.

Le Secrétaire de séance, Cindy MORELLEC

Le Maire, Boris DUBUC.